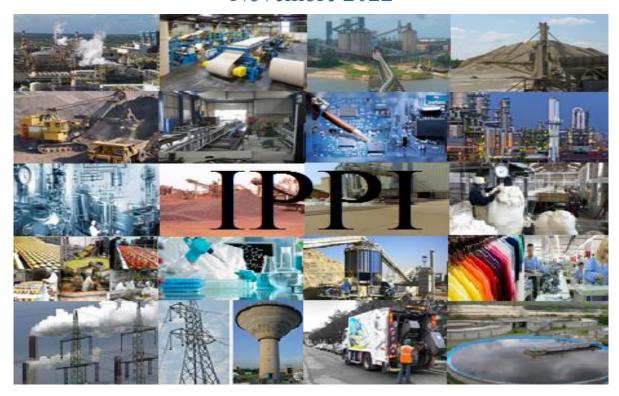




INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Novembre 2022



© ANSD / DSECN / DSC / BEC, janvier 2023, site web: www.ansd.sn

Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celuici est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 77,9%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Une baisse des prix de production industrielle

L'activité industrielle est marquée, en novembre 2022, par une diminution de 0,6% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution est en relation, avec la baisse des prix des produits des industries extractives (-8,1%). Toutefois, un relèvement des prix des produits manufacturiers (+1,9%) et une stabilité des prix des produits des industries environnementales et de l'« électricité, eau et gaz » sont enregistrés sur la période sous revue.

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton ont bondi de 6,3% en novembre 2022, sous l'effet de l'appréciation des prix des produits extractifs (+16,9%) et ceux des produits manufacturiers (+4,6%).

Sur les onze premiers mois de 2022, les prix des produits industriels se sont accrus de 19,5%, comparativement à leurs niveaux sur la même période de 2021.

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix ont progressé de 2,0% en variation mensuelle et de 44,8% en variation annuelle. Sur les onze premiers mois de 2022, ils se sont relevés de 46,3% comparativement à la même période de l'année précédente.



Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC



ANALYSE SECTORIELLE

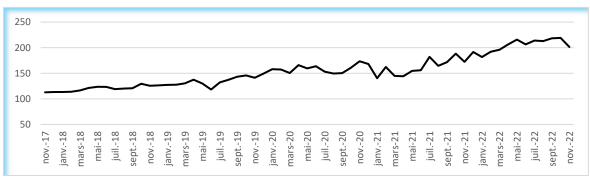
Une baisse des prix des produits des industries extractives

En variation mensuelle, les prix des produits des industries extractives ont diminué de 8,1% au mois de novembre 2022. Cette évolution est principalement attribuable à la baisse des prix des minerais métalliques (-2,6%) et de ceux des autres produits des industries extractives (-12,9%).

Sur un an, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 16,9%, en novembre 2022.

Sur les onze premiers mois de 2022, les produits de ces industries se sont renchéris de 27,1%, par rapport à la période correspondante de 2021.

Graphique 2: Evolution des prix des produits des industries extractives



Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC

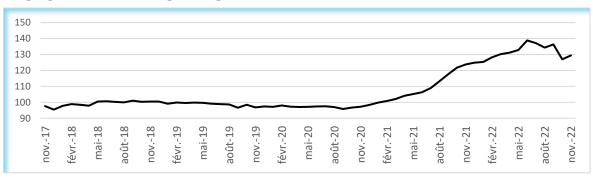
Une hausse des prix des produits manufacturiers

Au mois de novembre 2022, les prix des produits manufacturiers ont augmenté de 1,9% en variation mensuelle sous l'effet, principalement, de la hausse des prix des produits chimiques et pharmaceutiques (+19,6%) et de ceux des « produits du raffinage et de la cokéfaction » (+4,7%). Toutefois, il est noté une baisse des prix des produits métallurgiques et de fonderie (-9,3%).

Relativement au mois de novembre 2021, les prix des produits manufacturiers ont augmenté (+4,6%). En particulier, les prix du « cuir travaillé et articles de voyage, chaussures » (+50,9%), des produits agro-alimentaires (+7,2%) et des matériaux minéraux (+3,6%) ont bondi.

Sur les onze premiers mois de 2022, les prix des produits manufacturiers ont augmenté de 20,5% par rapport à la période correspondante de 2021.

Graphique 3: Evolution des prix des produits manufacturiers



Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC



6

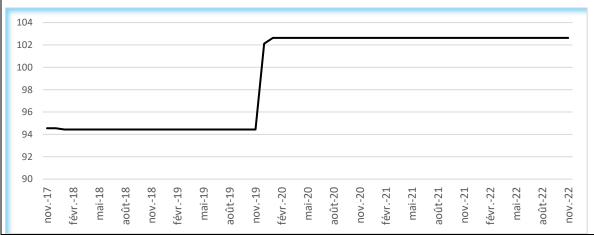


Une stagnation des prix de l'électricité, gaz et eau

En novembre 2022, les prix de l'électricité, gaz et eau sont restés stables en variation mensuelle et annuelle en relation avec la stagnation des prix de l'électricité et du gaz et celle des prix du captage et de la distribution d'eau.

De même, sur les onze premiers mois de 2022, les prix de l'électricité, gaz et eau sont restés constants par rapport à la période correspondante de 2021.

Graphique 4 : Evolution des prix de l'électricité, gaz et eau



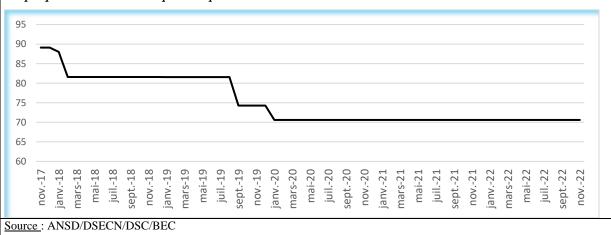
Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une stabilité des prix des produits des industries environnementales

Comparativement à ceux du mois précédent, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation en novembre 2022, en liaison avec la stabilité des prix des produits des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils n'ont également pas connu d'évolution.

De même, sur les onze premiers mois de 2022, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas varié par rapport à la période correspondante de 2021.

Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant, B.P 116 Dakar RP (Sénégal) 6

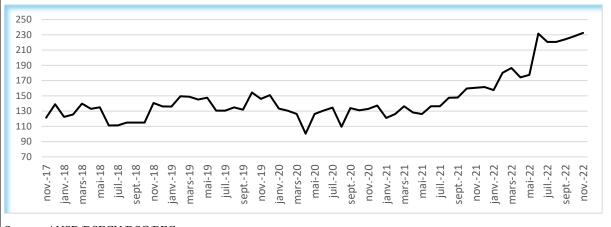
www.ansd.sn

Une hausse des prix de l'égrenage de coton

En variation mensuelle, les prix de l'égrenage de coton ont bondi de 2,0% en novembre 2022. Ils ont également augmenté de 44,8% en variation annuelle.

Sur les onze premiers mois de 2022, les prix de l'égrenage de coton ont progressé de 46,3% par rapport à la période correspondante de 2021.

Graphique 6 : Evolution des prix des égrenages de coton



Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC



9

Tableau: Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Nov-21	Juil22	Août-22	Sept-22	Oct-22	Nov-22	Nov-22/ Oct22	Nov-22/ Nov-21	11 mois 22/ 11 mois 21
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont	172,4	214,1	212,8	218,3	219,2	201,5	-8,1	16,9	27,1
07	Minerais métalliques	153,1	162,7	166,2	165,4	164,9	160,6	-2,6	4,9	18,9
08	Autres produits des industries extractives	180,4	261,1	253,4	267,2	269,9	235,0	-12,9	30,3	36,2
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont	123,8	137,2	134,3	136,3	127,0*	129,4	1,9	4,6	20,5
10-12	Produits agro-alimentaires dont	118,8	128,2	127,8	127,6	127,4*	127,4	0,0	7,2	21,2
10	Produits alimentaires	124,7	135,7	135,3	135,0	134,7*	134,7	0,0	8,1	23,7
11	Boissons	74,6	74,7	74,7	74,7	74,7	74,7	0,0	0,1	0,1
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0	0,0
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	112,8	111,6	111,6	111,6	111,6	111,6	0,0	-1,0	-0,8
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	24,9	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	0,0	50,9	15,1
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	100,8	100,8	100,8	100,8	100,8	100,9	0,0	0,0	0,0
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	126,5	147,3	129,3	129,1	121,5	127,2	4,7	0,5	33,5
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont	130,0	179,4	162,7	179,5	111,3	133,1	19,6	2,4	45,4
20	Produits chimiques	131,5	195,2	173,4	197,0	103,1	132,7	28,8	0,9	59,3
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	102,6	118,4	115,4	114,7	114,0	115,1	0,9	12,2	12,1
23	Matériaux minéraux	106,3	105,3	105,9	106,3	108,6	110,2	1,4	3,6	2,7
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	209,1	227,1	228,6	230,2	227,6	206,5	-9,3	-1,3	11,1
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	209,2	228,4	230,1	231,8	228,9	206,1	-10,0	-1,4	10,6
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	152,1	154,0	154,0	154,0	154,3	153,6	-0,5	1,0	17,3
26-28	Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements dont	86,4	82,9	85,1	85,1	85,1	85,1	0,0	-1,5	-5,2
27	Equipements électriques	85,9	82,4	84,7	84,7	84,7	84,7	0,0	-1,5	-5,2
31-33	Autres industries manufacturières dont	130,9	132,8	132,9	127,5	132,3	127,9	-3,3	-2,3	3,9
31	Meubles et matelas	113,1	114,8	115,0	105,6	113,9	106,2	-6,8	-6,1	-1,0
32	Produits manufactures divers	150,1	152,7	152,7	152,7	152,7	152,7	0,0	1,7	9,3
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	0,0	0,0	0,0
35	Electricité, gaz	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	0,0	0,0	0,0
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0	0,0	0,0
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0	0,0
38	Déchets collectes, traites et élimines	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0	0,0
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	126,3	141,6	139,3	141,6	135,0*	134,2	-0,6	6,3	19,5
01	Egrenage de coton	160,6	220,7	220,7	224,1	228,0	232,5	2,0	44,8	46,3

Source: ANSD/DSECN/DSC/BEC

*Données mises à jour



nt,



Champ couvert

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Aboubacar Sédikh BEYE** Directeur général adjoint : **Dr Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : Mamadou Ngalgou KANE

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : Amath DIAGO
Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : Ramlatou DIALLO

Equipe de rédaction : Ramlatou DIALLO, Ndoffène DIOUF, Alassane BALDE et Manga NDIAYE

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : Amadou SALL, Ibrahima BA, Elhadji Gana NDIAYE, Laure Alice

Valérie BADJI et Nafy KANOUTE

Diffusion : El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA



6

